

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 188-2019 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 188-2019;

**QUE** le règlement numéro R 188-2019 a pour objet d'adopter la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* de la municipalité.

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 5 mars 2019, jour de sa publication.

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à <u>www.saint-athanase.com</u> ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 5<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2018

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 et 12 heures le cinquième jour de mars 2019, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com .

EN FOI DE QUOI, j'émets ce certificat ce cinquième jour de mars 2019.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier